

Thomas Bauwens*

Les coopératives d'énergies renouvelables favorisent les économies d'énergie

Les coopératives d'énergies renouvelables ne se limitent pas à produire de l'énergie renouvelable. En se mettant au service des territoires et de leurs habitants, elles créent les conditions de l'acceptation des infrastructures décentralisées qui produisent cette énergie, incitent leurs sociétaires à économiser l'énergie, aident à faire comprendre l'importance stratégique de la transition énergétique et entraînent de l'implication citoyenne dans cette transition. Illustration en Belgique de ces principes généraux valables dans tous les contextes nationaux.

Des études britanniques révèlent qu'en plus de fournir une énergie plus durable, la production d'énergie renouvelable affecte les comportements des particuliers lorsque les installations sont aménagées chez eux. Un échantillon de 91 ménages ont ainsi réduit leur consommation d'électricité en moyenne de 6, % suite à la pose de panneaux photovoltaïques sur leur bâtiment (Keirstead, 2007). Ils se mettent notamment à éviter de consommer aux heures de pointe.

De même, des études empiriques montrent qu'en créant des opportunités d'accroître la conscience de l'usage de l'énergie et de l'impact de cet usage, les technologies de microgénération d'électricité et/ou de chaleur à petite échelle stimulent les changements d'habitudes de consommation des ménages en phase avec les besoins de la transition énergétique.

Intérêt commun

La transition énergétique ne se résume toutefois bien entendu pas à multiplier les installations de microgénération d'énergie individuelles. Des infrastructures « méso », c'est-à-dire qui se déploient à l'échelle d'un quartier, d'un village ou d'une ville sont aussi néces-

saires. Or, pour plusieurs raisons, ces infrastructures n'exercent en général pas un effet positif comparable sur les comportements des usagers.

Dans leur grande majorité, en Belgique, les projets de parcs éoliens terrestres, par exemple, sont pilotés par des entreprises privées qui n'organisent aucune implication directe des consommateurs. Au contraire, ces entreprises conventionnelles ont plutôt tendance à stimuler la consommation d'énergie de leurs clients.

Un travail de thèse sur l'engagement citoyen dans la diffusion de technologies décentralisées de production d'énergies renouvelables mené au Centre d'économie sociale de l'Université de Liège montre que les coopératives de production et de distribution d'énergie offrent un puissant modèle alternatif. En matière de consommation d'énergie, elles poussent leurs sociétaires à faire preuve de modération. Le fait qu'ils soient propriétaires des unités de production d'énergie dans lesquelles ils investissent les rapproche des impacts de ces infrastructures collectives ou « méso » (Bauwens, 2013a).

Cet entretien personnalisé avec un sociétaire explicite la façon dont ce rapprochement fonctionne : « Nous utilisons la coopérative comme moyen pour discuter à la maison de tout ce qui relève de la production d'électricité. Comment

doit-on consommer, comment produit-on de l'énergie ? [Et comme l']appartenance à la coopérative rendait ces enjeux [...] plus concrets pour les enfants, je les ai aussi inscrits dans la coopérative. [De cette façon], ils sentent aussi un petit peu ce qui se passe, ils se sentent impliqués. »

Dans ces coopératives d'énergie, les droits de propriété sont essentiels à double titre. Les parts de capital donnent droit à des dividendes qui sont versés régulièrement, ce qui rend les citoyens bénéficiaires directs des retombées économiques de la production d'énergie. Cependant, ces dividendes sont en général limités.

Ensuite, ces parts confèrent à leurs titulaires le droit de participer aux processus de décision interne à la coopérative en leur octroyant une voix au sein de son assemblée générale, indépendamment du nombre de parts qu'ils détiennent. Ajouté à la profitabilité limitée, ce fonctionnement fondamentalement démocratique, qui repose sur la règle « une personne-une voix », amène, dans une certaine mesure, les sociétaires à poursuivre d'autres objectifs que la maximisation du profit.

Ce témoignage d'un coopérateur recueilli dans le contexte d'un conflit sur les nuisances sonores d'une éolienne révèle la liberté décisionnelle qu'autorise ce fonctionnement :

« Quelques personnes qui habitent assez près des éoliennes [disaient qu'elles faisaient] du bruit. On a donc décidé pendant l'assemblée générale de faire des mesures [...] par un organisme agréé [...]. On avait décidé par avance [que si c'était] au-dessus des normes [les plus strictes, on ferait] quelque chose. [Ça] a montré que [, surtout la nuit,] ça faisait effectivement du bruit. On a donc décidé de couper les éoliennes à ces moments-là même si la production [baisserait, a-t-on estimé, de 3-4%. Ce qu'on a fait.] On ne va pas contre les personnes, on veut les avoir dans le bain. »

Les coopératives d'énergies renouvelables se distinguent ainsi des coopératives traditionnelles (coopératives agricoles, mutuelles de

* Thomas Bauwens prépare une thèse sur les coopératives d'énergie au Centre d'économie sociale, attaché à la faculté d'économie et de gestion de l'Université de Liège, en Belgique.

Une baisse
de la
consommation
de 46 %

banques coopératives) de par leur forte orientation vers des objectifs d'intérêt général que vers la seule satisfaction des besoins sociétaires (Huybrechts et Mertens de Waele, 2014).

Un trait distinctif ressort clairement de l'ensemble des entretiens menés lors de cette enquête : « C'est une coopérative, mais à dimension sociale, confirme un administrateur : l'objectif est de faire de l'information, [en particulier] sur tout ce qui relève de l'utilisation responsable de l'énergie. »

En matière de sujet de l'installation de panneaux photovoltaïques sur des écoles, un gestionnaire de la coopérative Courant d'Air, basée à Waimes,

dans la province de Liège, commente : « On remplissait de cette façon toutes nos missions : produire de l'énergie verte, donner un avantage à la collectivité, informer et former les générations futures. Cela correspondait à 100 % à nos statuts, à l'objet social de la coopérative. »

Les coopératives d'énergies renouvelables semblent ainsi inclure dans leur raison d'être l'appui à des mesures de réduction de consommation de leurs sociétaires. Ecopower, coopérative de production et de vente d'électricité en Flandre belge, a observé une diminution spontanée de la consommation moyenne d'électricité de ses clients de 46 % en sept ans, d'un peu moins de 4000 kWh/an à un peu plus

de 2000 kWh/an. Un effet beaucoup plus fort que celui qui est obtenu avec les installations à l'échelle individuelle.

Coopérer pour accepter

Comme tout projet d'infrastructure, les installations d'unité « méso » de production d'énergies renouvelables doivent passer le cap difficile de l'approbation des riverains qu'elles affectent.

L'acceptation de l'utilisation d'espaces communs pour y installer des panneaux photovoltaïques, des éoliennes ou des centrales à biogaz dépend des dispositions privées des ri-

